

Formation

Réponse à une consultation 07.07.2015

Comment éviter le numerus clausus en Suisse ?

Le libre choix des études est un élément central de la politique suisse de la formation. Cela signifie que chaque titulaire d'un certificat de maturité suisse peut entreprendre les études de son choix (à l'exception des études de médecine). En raison du taux élevé d'abandon des études et du niveau insuffisant des étudiants de première année constaté par les universités, ce principe est cependant soumis à une pression croissante. Bien que ses avantages soient indéniables – il permet par exemple aux gymnases de s'acquitter d'un mandat d'instruction allant au-delà de la préparation aux études supérieures – le rapport entre les coûts et l'utilité doit être acceptable. Des réformes sont nécessaires pour que cette situation soit préservée. Le libre choix des études ne peut être garanti durablement que si un certain nombre de critères de compétence – au sens d'une aptitude générale aux études supérieures – sont remplis. Un enseignement gymnasial de grande qualité est indissociable du système dual.